

**Au cours de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a indiqué que** « *l'Europe nous invite à mettre en place une eurovignette pour que les poids lourds circulant sur nos routes ne le fassent plus en totale franchise fiscale alors qu'ils engendrent des nuisances, des risques et des coûts en infrastructures. Nous mettrons en œuvre cette eurovignette qui pourra être expérimentée sans tarder en Alsace.* »

Or la mise en œuvre effective de la redevance poids lourds en Alsace nécessite de sélectionner un opérateur ce qui, quelle que soit la forme juridique retenue –probablement un partenariat public-privé- ne permet pas d'envisager l'échéance avant le second semestre 2009.

D'autre part, les projections réalisées permettent d'envisager un produit total net de 35 millions d'euros. Dans l'état actuel de la loi, **5 millions** seulement seraient affectés au financement de travaux d'infrastructures, le reste, soit près de **30 millions**, étant destiné au budget général de l'Etat. On est loin du système vertueux souhaité par l'ensemble des acteurs nationaux et locaux du monde des transports, et soutenu par le Président de la République, c'est-à-dire l'affectation intégrale des recettes à la modernisation des infrastructures de transport.

**L'association des acteurs de la mobilité TDIE :**

- **Rappelle que** l'instauration d'une **redevance kilométrique poids lourds à l'échelle nationale** représente une recette dont l'estimation initiale est de l'ordre de 500 M€, mais dont TDIE considère qu'elle devrait en fait être un peu supérieure.
- **Rappelle que** dès 2008, l'AFITF ne sera plus en capacité de faire face aux engagements de l'Etat, qu'il s'agisse du CIADT de décembre 2003, de la part Etat des contrats de projet, ou des PDMI...
- **Considère que** le produit de cette redevance, mise en place dans un contexte de stricte neutralité fiscale pour le pavillon routier national, devra donc être affecté intégralement à l'AFITF pour lui permettre de financer la politique multimodale, pérennée et durable de l'aménagement des territoires et de la mobilité qui est sa raison d'être.
- **Demande au Gouvernement** de s'engager dès à présent sur l'affectation intégrale des produits nets, tant de la redevance alsacienne que de la redevance nationale, aux infrastructures durables et multimodales de transports, qu'elles soient nationales ou appartiennent aux collectivités territoriales.
- **Rappelle également que**, pour cette redevance nationale, le délai prévisible entre la décision de principe et l'entrée en vigueur est de 3 ans, et que la commande du Gouvernement doit donc intervenir avant la fin 2007 pour que la mise en œuvre soit possible en 2010.
- **Considère donc que** pour des raisons de calendrier, la future redevance poids lourds alsacienne ne saurait constituer, en tant que telle, et au sens de la loi, une expérimentation.
- **Demande** que la future taxe kilométrique poids lourds soit au contraire mise en chantier dès l'automne, notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, pour une entrée en vigueur en 2010.
- **Rappelle enfin** que le principe d'affectation a reçu le **soutien du Président de la République**, qui répondait en ces termes au questionnaire de l'association adressé aux candidats : « *A moyen terme, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'annoncer, l'une des réponses réside dans la mise en place d'une redevance kilométrique d'usage par les poids lourds de nos routes nationales non concédées, dont le produit sera intégralement affecté à l'AFITF pour lui permettre de remplir ses missions de financement* ».

**Voyageurs et  
Marchandises**